

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2025-ARA-AUPP-01651

N° Garance : 2025-013185

Intitulé du projet : Révision du PLU

Localisation : Commune de Béligneux dans le département de l'Ain

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 02/06/2025

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 02/09/2025** et sera disponible sur le site de la MRAE :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Béligneux (01)

Projet porté par la commune de Béligneux (Ain)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 2 septembre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1651

2025AARA137